

de la *croix de Fer*, d'un côté le *Lion belge* et, sur le revers, le millésime 1830.

Le *fusil* qui relie la branche supérieure de la croix à l'anneau dans lequel passe le ruban sera remplacé par la *couronne royale*.

Art. 3. La croix se portera suspendue à un ruban moiré, large de trente-cinq millimètres, à fond noir de vingt-sept millimètres, bordé de chaque côté d'un liséré jaune et d'un liséré rouge de deux millimètres de largeur.

Le ruban pourra se porter détaché de la croix.

Art. 4. Notre ministre de l'intérieur (M. Delcours) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**107. — 20 AVRIL 1878. — Arrêté du ministre de l'intérieur, portant nomination de la commission directrice de l'exposition des beaux-arts, en 1878.** (Monit. du 28 avril 1878.)

**108. — 22 AVRIL 1878. — LOI qui ouvre des crédits supplémentaires au ministère des travaux publics, pour les exercices 1877 et antérieurs (1).** (Monit. du 26 avril 1878.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Des dépenses se rapportant à des exercices clos (1876 et antérieurs) pourront être imputées à charge du budget des travaux publics pour l'exercice 1877, jusqu'à concurrence de 364,264 fr. 91 c., et y formeront un chapitre XI, subdivisé comme il suit :

§ 1<sup>er</sup>. — PONTS ET CHAUSSEES.

*Routes.*

Art. 96. Entretien de routes, frais d'actes :

|                     |          |
|---------------------|----------|
| Exercice 1872 . fr. | 72 50    |
| Exercice 1873 . .   | 29 55    |
| Exercice 1875 . .   | 714 09   |
| Exercice 1876 . .   | 2,177 63 |

(1) Session de 1877-1878.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

*Documents parlementaires.* — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 19 février 1878, p. 170-172. — Rapport. Séance du 22 mars, p. 187-188.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adop-

§ BATIMENTS CIVILS.

Art. 97. Travaux d'entretien (exercice 1876) . 31 38

*Canaux et rivières.*

Art. 98. Travaux d'entretien (exercice 1876) . 128,050 61

*Travaux d'amélioration.*

Art. 99. Escant :

Exercice 1875 . . 26,935 44

Art. 100. Canal de

Mons à Condé :

Exercice 1876 . . 50 62

Art. 101. Canal de

Seizette à la mer du

Nord :

Exercice 1876 . . 1,804 97

Art. 102. Yser :

Exercice 1875 . . 4,892 42

*Ports, côtes, phares et fanaux.*

Art. 103. Travaux d'entretien (exercice 1876) . 155,565 23

*Frais d'études et d'adjudications.*

Art. 104. Frais d'é-

tudes et d'annonces

(exercice 1876) . . 252 »

*Personnel.*

Art. 105. Traitement du personnel subalterne :

Exercice 1874 . fr. 3,120 »

Exercice 1875 . . 8,244 15

Exercice 1876 . . 7,622 48

339,563 07

§ 2. — CHEMINS DE FER.

*Voies et travaux.*

Art. 106. Salaires

(exercice 1875) . . 18 »

*Traction et matériel.*

Art. 107. Salaires :

Exercice 1874 . . 8 70

Exercice 1876 . . 26 30

Art. 108. Primes

d'économie et de régularité :

Exercice 1873 . . 12 80

Exercice 1874 . . 14 79

Exercice 1875 . . 95 27

Exercice 1876 . . 106 22

tion. Séance du 29 mars 1878, p. 642-643.

SÉNAT.

*Documents parlementaires.* — Rapport. Séance du 9 avril 1878, p. 11.

*Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 15 avril 1878, p. 171-172.

*Transports.*

Art. 109. Salaires  
(exercice 1875) . . . 9 »

Art. 110. Frais d'ex-  
ploitation (exercice  
1875) . . . 601 64

Art. 111. Pertes et avaries :

Exercice 1871 . . 43 35

Exercice 1873 . . 1,537 99

Exercice 1874 . . 14,371 56

Exercice 1875 . . 1,234 76

Exercice 1876 . . 2,154 21

*Services en général.*

Art. 112. Matériel et fournitures  
de bureau :

Exercice 1874 . . 20 50

Exercice 1875 . . 26 »

Art. 113. Conférence  
des chemins de fer (exer-  
cice 1876) . . . 176 »

*Postes.*

Art. 114. Postes. —  
Traitement des fac-  
teurs, etc. (exercice  
1876) . . . 4,242 75

24,701 84

Total de l'article 1er. fr. 364 264 91

Art. 2. Des crédits supplémentaires, à concurrence de 462,697 fr. 50 c., sont alloués au département des travaux publics pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du budget de 1877. Ils sont répartis comme il suit entre les divers articles de ce budget auxquels ils sont rattachés :

## CHAPITRE 1er. — ADMINISTRATION CENTRALE.

Art. 5. Matériel . . . fr. 25,000 »

## CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSEES.

Art. 9. Bâtiments ci-  
vils . . . 57,000 »

Art. 11. Rivières et  
canaux. — Travaux  
d'entretien . . . 55,499 »

Art. 24. Rivières et  
canaux. — Travaux  
d'amélioration à la Lys. 2,362 »

Art. 34. Bacs et ba-  
teaux de passage. . . 726 »

Art. 35. Ports et écluses.  
— Travaux d'entretien. 2,285 »

97,870 »

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER, POSTES ET  
TÉLÉGRAPHES.*Voies et travaux.*

Art. 52. Traite-  
ments, etc. . . . 10,000 »

*Traction et matériel.*

Art. 56. Traitements. 6,000 »

Art. 58. Primes d'éco-  
nomie . . . 5,000 »

*Transports.*

Art. 61. Traite-  
ments, etc. . . . 54,000 »

Art. 63. Camionnage. 193,000 »

Art. 66. Pertes et avaries. . . . 60,000 »

*Télégraphes.*

Art. 75. Salaires. . 11,450 »

339,450 »

CHAPITRE VI. — COMMISSION DES PROCÉDÉS  
NOUVEAUX.

Art. 88. Frais de route et de sé-  
jour . . . fr. 377 50

Total . . fr. 462,697 50

Art. 3. Il est ouvert au département des travaux publics un crédit de 1,410 fr. 74 c., qui formera l'article 115 du chapitre XI du budget de 1877, pour solder des créances prescrites, par application de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État.

Art. 4. Ces divers crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1877.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des tra-  
vaux publics, M. A. BEERNAERT.)

**109. — 23 AVRIL 1878. — Arrêté royal**  
*réglant les conditions de la mise en dispo-  
nibilité des fonctionnaires et employés du  
département de l'intérieur.* (Monit. du  
24 avril 1878.)

Léopold II, etc. Voulant régler la position de  
disponibilité pour les fonctionnaires et employés  
ressortissant au département de l'intérieur ;

Sur la proposition de notre ministre de l'inté-  
rieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les fonctionnaires et employés du dé-